

La Cour des comptes, la Commission européenne et l'OCDE : pour le développement de l'apprentissage et l'annualisation des heures d'enseignement !

L'OCDE, dans une étude économique sur la France publiée en mars 2015, recommande de "fournir un enseignement et une formation professionnelle de qualité pour ceux qui en ont le plus besoin." Cela passe par trois mesures : « attirer des enseignants hautement qualifiés dans les lycées professionnels, assurer un soutien plus individualisé, embaucher des enseignants qui combinent l'enseignement et une expérience professionnelle en dehors de l'éducation. » Elle demande également que "l'apprentissage ainsi que d'autres programmes comportant de l'expérience professionnelle [soient] davantage développés dans des lycées professionnels". L'OCDE recommande également d'accorder "une rémunération plus élevée aux enseignants des lycées professionnels" **et d'annualiser les heures d'enseignement.**

L'OCDE ne rate pas l'occasion pour préciser qu'elle est favorable au développement de nouvelles sections d'apprentissage dans les lycées, dans la droite ligne du gouvernement, qui souhaite atteindre les 60 000 jeunes sous contrat d'apprentissage dans les lycées d'ici à la fin 2017 (contre 40 000 environ aujourd'hui). "L'avantage dont bénéficient les apprentis [en termes d'insertion professionnelle] est durable".

Le SNUEP est pour une formation de qualité et pour valoriser l'enseignement professionnel mais les auteurs de cette étude oublient de pointer les vrais problèmes que nous rencontrons, surtout après la rénovation de la voie professionnelle : des classes de plus en plus chargées, une hétérogénéité des niveaux qui retarde toute progression pédagogique, un accompagnement personnalisé qui devient une variable d'ajustement et une réduction des temps d'enseignement dus aux élèves.

Le SNUEP est pour l'augmentation des salaires car c'est une revendication juste surtout face à l'augmentation du coût de vie la et aux complexités de l'exercice de notre métier. Mais nous nous opposons fortement à l'annualisation de notre temps travail car le seul but recherché est de réduire encore les « dépenses publiques ».

Quant à l'apprentissage, c'est encore un leurre, décrété sans aucun bilan de ce qui se passe dans la réalité puisque toutes les enquêtes démontrent que le nombre d'apprentis ne cesse de baisser malgré tout l'argent distribué !

Pour en finir avec l'injustice dont sont victimes nos Lycées Pros

Avec vous, nous défendons becs et ongles l'enseignement professionnel public. Pour preuve la pétition académique que nous avons impulsée afin d'obtenir une campagne de promotion de l'EPP. Elle a réuni 660 signatures (ce qui est très important pour une seule académie) et elle est toujours d'actualité.

Dans ce contexte, nous ne pouvons plus supporter les qualificatifs que l'on retrouve chaque semaine dans la presse à propos de nos LP et de notre enseignement : « lycées-poubelles », « voie de relégation », « voie naturelle et obligée des élèves en difficulté », « image misérabiliste »...

Et tout cela dit bien sûr avec compassion et condescendance dès qu'un événement « médiatique » et perturbateur se passe dans nos lycées ! Et puis on nous oublie vite et on passe à autre chose... Cela est aussi le cas dans de nombreux cabinets ministériels par ceux qui sont sortis des grandes écoles :

« Personne dans l'éducation nationale, et à fortiori dans la société française, ne connaît vraiment le fonctionnement des LP (pas même au ministère !), et la seule image qui en est véhiculée, c'est celle de l'échec scolaire et de la violence. Au sein même du monde enseignant, les profs de LP sont implicitement méprisés : peu de gens connaissent la nature des concours de recrutement qu'ils passent, ni ne savent qu'ils disposent des mêmes conditions de carrière et de rémunération que les professeurs certifiés des collèges et lycées. Les difficultés qu'ils éprouvent lorsqu'ils sont face à des élèves difficiles sont donc exacerbées par le sentiment d'absence de reconnaissance, voire d'abandon, qu'ils ressentent dans l'institution. » Vincent Troger

Au bout d'un moment ça suffit. Ce n'est pas parce que nous ne recevons pas les enfants de l'intelligentsia que nous et nos élèves devons être pris pour des sous-individus ! Oui, ce n'est pas facile d'y enseigner, oui, nous avons de nombreux gamins décrocheurs, oui, nous n'y formons pas les maîtres à penser du XXème siècle (quoi que...) MAIS nous y délivrons une éducation et une formation dont ont tiré profit des millions et des millions de jeunes. Il est donc hors de question de baisser la tête et de ne pas résister. Tous les jours, nous accomplissons un travail digne et de grande qualité dont toute la société devrait se féliciter. Nous ne sommes pas responsables du déclin économique de notre pays, bien au contraire nous agissons pour qu'il ne sombre pas davantage quand nous luttons pour le maintien de sections industrielles ou tertiaires et pour faire de nos élèves de véritables citoyens :

« Ne nous y méprenons pas, l'efficacité de notre système éducatif ou, à l'inverse, son obsolescence, seront en grande partie mesurées à l'aune de l'efficacité de nos filières professionnelles... Nous sommes convaincus qu'il faut impérativement aborder ces défis (NDLR : ceux de l'EPP), non pas simplement par obligation morale mais avec envie. Il s'agit de renouer avec l'esprit premier de notre pacte républicain qui faisait, époque oblige, de la réussite scolaire dans les filières générales un accès direct à l'ascenseur social. Aujourd'hui le lycée professionnel ne peut être cantonné à l'escalier de service. » Christophe Paris, Afev.

Le Bilan de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée

Toutes les organisations syndicales ont reçu une invitation pour une réunion programmée pour le 14 avril puis...annulée. Cela devait être une première réunion consacrée au bilan de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée.

Sans entrer dans les causes d'une telle annulation, nous considérons que l'évaluation de ces réformes s'impose. La DGESCO précise que l'ouverture de cette concertation portera sur la base d'études qu'elle a conduites, des données de la DEPP et des rapports des inspections générales.

Une réunion spécifique sur la voie professionnelle était programmée pour discuter les points ci-dessous :

- la personnalisation des parcours de formation : seconde professionnelle ; conditions favorables au changement d'orientation ; PFMP ;
- le CAP : dispositifs pédagogiques spécifiques ; lutte contre le décrochage ; continuum de formation ;
- évaluation et certification.

Concernant la réforme de la voie professionnelle, le SNUEP n'a raté aucune occasion pour pointer les conséquences de cette « réforme » sur les conditions de travail des collègues et la dévalorisation de nos diplômes. Et nous espérons que tous les signataires du protocole d'accord signé avec le gouvernement de Sarkozy participeront à cette évaluation pour en faire un bilan objectif !

Examen professionnalisé réservé

1172 postes offerts et 577 admis donc une perte de 595 postes ce qui représente 50.8 % !

Compte tenu de ce déficit de postes à l'examen professionnalisé, l'effort de recrutement affiché est donc très loin de se concrétiser, et la baisse de la précarité n'est pas pour demain !!!

A souligner : le Ministre de la Fonction Publique vient de prolonger de deux ans, jusqu'en 2018, la tenue des concours réservés afin de mettre un terme à la précarité de l'emploi dans les trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière. Bien entendu, cette décision est prise à partir du bilan dressé pour les trois sessions de 2013, 2014, 2015, au cours desquelles a été mise en application la loi de 2012. Mais pour l'EN un nombre important de nos collègues contractuels resteront néanmoins exclus de ce dispositifs.

Le CSE rejette le nouveau calendrier scolaire

Le calendrier scolaire présenté au CSE du 10 avril a été largement rejeté en séance (48 contre, 14 pour, 8 abstentions). Ce calendrier fixe notamment le principe d'une rentrée des élèves intervenant au plus tôt le 1^{er} septembre et d'une fin d'année au plus tard à la fin de la première semaine complète de juillet et modifie la composition des zones de vacances scolaires à compter du 1^{er} janvier 2016, afin de tenir compte du nouveau découpage territorial. Le MENESR indique qu'en "tout état de cause le calendrier scolaire tel qu'il a été présenté par le ministère s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire".

Groupe de travail sur l'évolution de la carte des formations professionnelles et des STS.

Lors du Groupe de travail au Rectorat sur l'évolution de la carte des formations professionnelles et des STS, Mme Joliat (secrétaire générale de l'académie) a précisé que le planning était très resserré à cause des prochaines élections régionales ; **d'où un CTA sur les cartes de formations en Juin et un CAEN en juillet.**

Nous avons, lors de la déclaration générale, précisé que ce GT ne devait être qu'informatif car il manquait des documents de travail...

Un diaporama sur la carte de formations professionnelles 2016/2017, nous a été présenté.

On y constate quelques modifications positives suite aux interventions des personnels et des syndicats.

- LP Brel, Lormont : retrait du projet fermeture bac pro optique et ouverture du BTS
- LP Tarnos: retrait fermeture ½ bac pro TCI
- LP Peyrehorade : retrait augmentation ½ bac pro TCI mais possibilité en apprentissage...
- LP Parentis : suspension projet fermeture Bac pro électrotechnique et de l'augmentation du Bac Pro MEI (affinage des effectifs)
- LP Arcet/Aire : suspension de la fermeture ½ section bac pro gestion (en attente réflexion offre de formations futures)
- SEP Tazieff, St Paul Les Dax : retrait des projets de fermeture CAP agent et ouverture d'un CAP dans le domaine du bois. Retrait du projet de transfert du bac pro logistique
- LP Couffignal, Villeneuve : maintien éventuel d'un 5^{ème} champ professionnel en fonction du bilan de l'expérimentation.
- LP St Jean de Luz : retrait du projet transfert Bac pro logistique
- LP Hendaye : retrait du projet fermeture CAP assistance

Cependant pour 2017, il peut y avoir d'autres propositions, mais à chaque fois le rectorat et la région parlent de « moyens constants académiques »...

En ce qui concerne les BTS, on constate une grande diversité : 140 BTS, 67 en production et 73 dans les services avec un taux attractivité de 1,60 (1,13 en production et 2,23).

Et une déperdition importante en 2^{ème} année. Places vacantes : 313 en 1^{ère} et 940 en 2^{ème} année.

Il serait très important d'accompagner les élèves : aide sociale (logement, bourses) et remise à niveau (En français et Mathématiques pour les élèves de Bac pro). A suivre...

Stage de formation syndicale lundi 18 et mardi 19 mai 2015 : Fonctionnement des CHSCT et lien avec les autres instances

La FSU Aquitaine propose un stage CHSCT ouvert à tous les militants FSU de l'académie. Ce stage est à destination de deux catégories de militants :

- les militants membres des CHSCT œuvrant en Aquitaine,
- les militants FSU ne siégeant pas en CHSCT mais intervenant dans les autres instances représentatives ou dans les sections syndicales.

Ce stage poursuit plusieurs objectifs :

- permettre aux militants déjà impliqués sur cette question d'échanger et d'approfondir sur leur pratique syndicale en CHSCT ;
- former les militants intervenant dans les autres instances et/ou dans les sections syndicales (réglementation, principes et possibilité d'action syndicale en matière de santé au travail et de conditions de travail) ;
- donner la possibilité aux deux catégories de militants d'échanger pour construire davantage de liens entre les différents domaines de l'action syndicale.

[Modalités d'inscription et demande de congé de formation sur notre site](#), à déposer avant le samedi 17 avril (donc avant de partir en vacances).